



Information relayée par le site [actucameroun](http://actucameroun.com), il s'agit d'un homme de 67 ans mort dans une formation hospitalière à Douala. Ce qui va à l'encontre des mesures sur la gratuité prescrite par le gouvernement en pareille circonstance.

On n'en finit plus de voir de telles histoires en cette période trouble. En effet, après le décès du concerné, la famille a voulu avoir accès au corps et a donc contacté le numéro prévu à cet effet. Mais à leur grande surprise, il leur est réclamé une somme de 200 000 francs cfa pour avoir accès au corps.

En réalité, le gouvernement a mis sur pied avec les mairies un mécanisme pour la prise en charge de l'enterrement des corps de personnes atteintes de covid-19. Une situation qui vient encore créer la polémique face aux recommandations du ministre de la santé publique.

Nous y reviendrons